

Il a bien eu la précaution de traiter avec les Sauvages; il a bien reconnu tous leurs petits camps, avec leurs chefs. C'est vrai que la Puissance a calomnié le Gros Ours et sa tribu, à la face de toute la civilisation, parce que le Gros Ours et ses Cris, sans être assez éclairés pour demander la valeur complète de leurs terres, avaient néanmoins assez de bons sens et de connaissance des choses, pour ne pas vouloir les céder, à moins d'une compensation moyennement utile.

C'est vrai qu'en reconnaissant les autres Indiens plus timides et moins clairvoyants que le Gros Ours, la Puissance avait eu la finesse de ne leur reconnaître le droit ni d'estimer leurs terres, ni d'en faire le prix. C'est vrai que ses

#### TRANSACTIONS AVEC DES ÊTRES HUMAINS IGNORANTS

revêtues du nom respectable de traités, n'étaient que des escamotages du bien d'autrui. C'est vrai qu'au lieu de faire mourir les Indiens en aussi grand nombre qu'elle aurait voulu, par le jeûne absolu, elle avait établi au milieu d'eux des espèces d'agences apparemment chargées de les faire disparaître plus lentement par le lard rouillé, pourri, le bacon immangeable par la maigreur, et par la dispensation tant large que possible de tous les maux vénériens, en plongeant les femmes et les filles indiennes, autour de ses forts, dans une démoralisation impossible à décrire. Tout cela c'est vrai. Mais toujours est-il que la Puissance avait reconnu les Indiens d'une manière quelconque; elle avait laissé aux chefs presque leurs positions, une sorte de paix et jusqu'à un certain point la considération de leurs tribus.

Aux Métis, rien! En 1872, durant les traités indiens au Lac Qu'Appelle, les Métis rappelèrent au lieutenant-gouverneur de la Puissance leurs droits; ils représentèrent que leurs droits dans le Nord-Ouest n'étaient pas inférieurs à ceux des Sauvages, et qu'ils ne pouvaient pas laisser aller leur pays ainsi. L'autre répondit que la Puissance traiterait avec les Métis quand elle aurait fini de traiter avec les Indiens. Ayant réglé avec les Métis, alors la Puissance savait ce qu'elle avait à leur payer. Et les Sauvages en auraient peut-être demandé plus qu'elle ne voulait donner. Tandis qu'en traitant avec les Indiens les premiers, elle pouvait les aveugler à son goût et profiter de leur ignorance, et pendant tout ce temps-là, elle espérait que l'émigration deviendrait assez nombreuse, prendrait le dessus, et qu'alors elle pourrait dire: "Tenez, voilà tout. Je ne vous dois plus rien."

Dans cette même année de 1872, la Puissance mit à part,

pour les Métis du Manitoba, le septième des terres qui leur avaient été octroyées. Et elle leur en fit une certaine distribution, en disant à ceux du Nord-Ouest: "Attendez, vous en aurez autant." Cinq années se passèrent à patienter.

En 1877, les pétitions métisses des Territoires commencèrent à frapper à la porte des bureaux d'Ottawa. Dans l'automne de 1878,

#### CES PÉTITIONS SE GÉNÉRALISÈRENT

Le Lac Qu'Appelle, la Talle-de-Harts rouges, la Montagne-des-Bois, la Montagne du Cyprès, Edmonton, Victoria, Battleford, le Lac la Biche, les établissements de St-Laurent, Prince-Albert, demandèrent justice. Respectueuses pourtant étaient leurs réclamations, mais elles furent traitées avec mépris. Respectables pourtant étaient-elles, ces réclamations d'un peuple chez lui, demandant humblement son propre bien aux intrus audacieux qui l'en avaient dépouillé.

La voix vénérable de l'évêque de Saint-Albert vibrait à l'unisson avec celle de ses chers diocésains. Que d'instances Mgr Grandin n'a-t-il pas faites auprès du ministère Fédéral, depuis sept ans, surtout? Que de lettres remplies de douceur et de force ne sont-elles pas parties de son évêché contristé, et n'ont-elles pas sollicité le gouvernement d'agir équitablement vis-à-vis les Métis? La situation devenait de jour en jour si déplorable, que tout le clergé fut contraint de mêler ses représentations pressantes à celle du peuple. Le grand vicaire du diocèse de St-Albert, le Rév. P. Leduc, alla même en délégation porter les plaintes et les pétitions à la capitale. Le supérieur des Oblats de la Saskatchewan, le Rév. P. André, se rendit plusieurs fois auprès du gouvernement de Battleford et fit connaître au prétendu maître du Nord-Ouest ce que la population métisse disait et voulait partout autour d'eux, jusque dans les forts de la Puissance; qu'il lui fallait une compensation suffisante pour ses terres. Les représentations du Rév. Père ne furent pas écoutées. Pas de réponse. Pas de satisfaction.

Prince-Albert, établissement métis bien avant que la Confédération se formât, éleva la voix. M. James Isbister et d'autres Métis qui, les premiers, avaient ouvert cette place, rédigèrent et firent rédiger pétitions sur pétitions et les expédièrent à Ottawa. On en n'accusa même pas réception. Sur la

#### BRANCHE-SUD DE LA SASKATCHEWAN

s'étaient fixés des Métis canadiens-français. Leur colonie datait de 1868. Elle s'était fondée nombreuse d'environ deux cents familles.

Dans cette colonie existait le gouvernement métis dont la Confédération ne pouvait devenir dépositaire que par le consentement des gens. Parce que ce consentement n'a été ni demandé ni donné, le conseil des Métis de la Saskatchewan et leurs lois de la Prairie ont continué d'être le vrai gouvernement et les vraies lois de cette contrée et le sont encore virtuellement aujourd'hui.

A leur tête était un homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, affable, un caractère loyal et franc qu'il faisait bon d'avoir pour ami : un chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, un voyageur capable ; mais aussi un guerrier terrible à rencontrer, noble à émouvoir. Les Pieds-Noirs l'ont connu intrépide et vaillant. Les Cris l'ont respecté dans la guerre et aimé dans la paix.

Sa réputation est assise depuis longtemps au milieu des tribus qui sont aux Pieds des Montagnes de Roche, dans les Prairies, sur les bords de la Rivière Rouge, au-delà des lignes, depuis les sources de la Rivière au Lait jusqu'en bas et le long du Missouri, un des hommes les plus chevaleresques du Nouveau-Monde, M. Gabriel Dumont, mon parent.

Dans un temps où les Indiens étaient à craindre, les Métis de la Branche-du-Sud s'étaient bâtis proche à proche sur des lots beaucoup plus longs que larges. Ils demandèrent au gouvernement d'Ottawa d'arpenter ces lots tels quels. Ces arpentages ne leur furent pas accordés.

Les Métis avaient des places à foin, la Puissance les en dépouilla.

Ils avaient des communes et des endroits de pacage pour leurs chevaux et pour leurs bestiaux, elle les leur ôta.

Ils avaient des terres à bois, la Puissance s'en empara. Ils ne pouvaient plus avoir le bois qui leur était nécessaire, sans payer une taxe spéciale, sans acheter un permis.

Les terres qu'ils avaient en leur possession, et qui leur appartenaient une fois par le titre indien, deux fois pour les avoir défendues au prix de leur sang ; trois fois pour les avoir bâties, cultivées, clôturées, travaillées et habitées, leur étaient laissées comme préemption moyennant deux piastres l'acre.

#### LA SECONDE VENUE DE RIEL

La Puissance arriva à ne plus garder aucune modération. Elle vendit à une société de colonisation une paroisse métisse toute ronde, le prêtre était là. Elle vendit la paroisse de St-Louis de Langevin avec la terre de l'église, sur laquelle était une chapelle en voie de construction ; elle vendit la terre de

l'école et les propriétés de trente-cinq familles. Est-il étonnant que les Métis se soient soulevés ? Quelles gens, à leur place, n'en auraient pas fait autant ?

La patience humaine a des limites, et lorsqu'un despotisme est sans bornes, il faut bien chercher à cogner sur les doigts de la main qui l'exerce.

Au reste, Ottawa avait prévu les effets inévitables de sa tyrannie, et pour tenir le peuple comme dans un étau, il avait préalablement passé une loi par laquelle il était défendu aux êtres humains, dans le Nord-Ouest, de se trouver en assemblée de plus de deux personnes au sujet des affaires concernant les agents et les Indiens, une loi faite aux ambiguïtés, dont la ponctuation même était fine et malicieuse; une loi capable de prendre autant d'interprétations que la couleur des tourtes peut prendre de nuances. Cette loi surtout dirigée contre les Métis venait en force le 1er janvier 1885. Ne sachant plus que faire, ils m'envoyèrent chercher.

J'ai traversé les lignes, sans armes et sans munitions, emmenant avec moi ma femme et mes enfants. Je ne pensais pas à la guerre. Je venais faire des pétitions.

Le gouvernement d'Ottawa avait fait avec moi, en 1870, un traité dont il n'avait pas encore observé une seule clause, à mon égard. Je venais pétitionner pour mes gens et pour moi, demander au gouvernement de la Puissance ce qui nous appartenait, dans l'espérance d'obtenir au moins quelque chose, si nous ne pouvions pas obtenir satisfaction complète.

On dit que les cent ou cent cinquante familles métisses venues du Manitoba et établies sur la branche-Sud, avaient eu leurs droits à la Rivière-Rouge; que par conséquent il ne leur revenait plus rien, et que ça été mal de leur part de se mêler au mouvement de leurs frères de la Saskatchewan.

Je réponds à cela qu'il est

#### TOUJOURS PERMIS D'AIDER AUX OPPRIMÉS

surtout lorsque les opprimés sont des parents, des amis, des gens de la même consanguinité. Il est juste de prêter main forte à un hôte recevant et bon. Et comme les Métis de la Saskatchewan étaient foulés aux pieds par un usurpateur effronté, ça été une bonne action de la part de ceux qui étaient venus se joindre à leur colonie hospitalière, d'embrasser leur cause et de la soutenir, comme ils l'ont fait, nonobstant les peines auxquelles ils se sont exposés.

Mais la Puissance avait mal rempli ses obligations de traité avec les Métis du Manitoba. Un de leurs griefs contre elle était

qu'après avoir fait des arrangements avec moi, comme leur homme en tête, la Puissance m'ayant expulsé du Parlement, plusieurs fois, m'avait banni, et avait, par envie et par haine, persisté à refuser de reconnaître le choix constitutionnel que le peuple métis faisait de moi, comme son premier représentant.

Le gouvernement d'Ottawa était convenu de ne pas s'installer au Nord-Ouest sans la proclamation d'une amnistie impériale pour y faire disparaître les troubles qu'il y avait lui-même suscités. Cette amnistie, il était à même de l'avoir. Il n'avait qu'à la demander. Mais il s'installa au Nord-Ouest au mépris de cet engagement.

### CONCLUSION

Lorsque la Puissance inaugura la constitution de la province du Manitoba, au lieu de laisser le champ libre à tout le monde, et surtout à ceux avec qui elle avait traité, elle émana des warrants d'arrestation contre eux, elle les calomnia, maltraita le peuple auquel elle avait juré la paix, et persécuta les chefs. Il faut qu'elle ait porté loin sa mauvaise foi, puisque le gouverneur Archibald, son lieutenant, dégoûté lui-même d'une telle politique, se moqua amèrement de la Puissance en lui disant :

“ Vous donnez des institutions représentatives, des hustings au peuple, et vous commettez l'inconséquence d'élever, à côté, des échafauds pour les chefs. Vous semez des chardons, vous ne pouvez pas vous attendre à récolter des figues. Vous ne cueillerez jamais de raisins sur les épines de votre conduite.” Et il s'en alla chez lui dans la Nouvelle-Ecosse. Indépendance aussi honorable que rare à trouver !

Les Métis du Manitoba n'ont jamais eu de satisfaction. La Puissance ne les protégeait pas, ne leur donnait pas de justice. Elle les opprimait, et leur ayant rendu leur pays pour ainsi dire inhabitable, elle leur distribua des terres, traînant les titres et les patentes en longueur, non seulement pour contraindre les gens à vendre leurs biens-fonds à moitié prix, à quart de prix, mais même pour les réduire à l'extrémité de tout abandonner.

Dira-t-on, par exemple, que

### MONSIEUR MAXIME LÉPINE

n'avait pas le droit de se mêler au mouvement de la Saskatchewan, lui qui avait vu le gouvernement d'Ottawa fouler aux pieds le traité de 1870 ; en dépit de ce traité, condamner à mort son frère Ambroise Didyme Lépine ? Dira-t-on qu'il n'avait pas

droit de prêter secours aux Métis du Nord-Ouest, lui qui avait vu la Puissance se moquer du Manitoba et l'offenser, en privant pour toujours de ses droits politiques, un de ses principaux hommes, le même Ambroise Didyme Lépine; et n'ayant pas eu assez de force publique pour le punir par l'échafaud d'avoir défendu son pays, essayer du moins à se venger en lui ôtant la liberté de voter et de recevoir des votes? Et cela, au sortir d'une entente en apparence amicale, en profanation de la confiance d'un peuple.

Monsieur Maxime Lépine est au pénitencier pour sept ans. Est-ce un criminel? Non, c'est un honnête citoyen. Est-ce un rebelle? Non, c'est un homme ami de l'ordre social, un défenseur du droit naturel et du droit positif aussi. C'est un des hommes courageux, dont la Saskatchewan et tout le Nord-Ouest s'honorent.

#### MONSIEUR MOÏSE OUELLETTE

était au Manitoba, il y a quinze ans. Mais il a bien fallu que, les années suivantes, il le laissât. Le système de gouvernement vicieux en vogue dans cette province, a, comme entrepris de déraciner toutes les familles métisses qui y sont établies et de les en chasser autant que possible.

Comment la Puissance a-t-elle traité monsieur Ouellette en regard des stipulations de 1870? Eh bien! Elle a disputé le scrip d'un de ses enfants défunts.

Monsieur Moïse Ouellette avait chez lui ses vieux parents, tous deux d'un âge très avancé. Leurs scrips ont été volés au bureau des terres, à Winnipeg. Il y avait des années qu'il demandait ces scrips. Chaque fois, on lui répondait qu'ils avaient été volés. Certes, il voyait bien que ces scrips avaient été volés. Mais cela ne le satisfaisait pas.

Dira-t-on que cet homme n'avait pas le droit de prendre part à l'agitation constitutionnelle dans la Saskatchewan où il était venu en quelque sorte se réfugier? M. Moïse Ouellette est de ceux qui sont venus me chercher dans le Montana. Et lorsque le gouvernement d'Ottawa voulut répondre aux pétitions par les arrestations à force armée, M. Ouellette fit comme les autres; il se mit en défense. Son père, un vieillard bon et craignant Dieu, a donné sa vie pour la bonne cause, sur le champ de bataille, à l'âge de quatre-vingt et quelques années. Honneur à une telle vieillesse! Quant au fils, il est au pénitencier.

La paroisse de

#### ST-LOUIS DE LANGEVIN

que la Puissance avait vendue avec le monde comme on vend une terre avec le bétail, n'aura jamais dans l'avenir un plus

grand droit de prendre les armes que cette fois-là. Deux de ces braves gens, Isidore Boyer et Swan, ont versé leur sang pour défendre tout ce que le foyer domestique a de sacré, il y a eu trois condamnés au cachot et sept ou huit de dispersés et d'expatriés.

#### VOILÀ

comment la Puissance civilise le Nord-Ouest depuis quinze ans.

En résumé de deux mots, sa conduite gouvernementale est opposée, autant que possible au droit des gens. C'est une force en guerre ouverte avec l'inviolabilité des traités, comme les arrangements qu'elle a faits avec les Métis, en 1870, semblent avoir été conclus seulement dans le but de capturer leur bonne foi, d'entrer ainsi paisiblement dans leur pays; alors pour leur demander la bourse ou la vie.

De plus, lorsque l'Angleterre demanda, en 1870, à faire passer ses troupes et celles de la Puissance, sur le sol américain, au canal Ste Marie, pour les envoyer au Nord-Ouest, le gouvernement des Etats-Unis s'inquiétant noblement du but de cette expédition, ne leur permit pas de passer sur le territoire de la république avant que les ministres anglais eussent répondu de ce que ces troupes allaient faire. La réponse officielle fut que c'était une expédition de paix et de civilisation. Mais les années et les faits ont prouvé continuellement, depuis ce temps-là, que l'Angleterre, a présenté dans cette circonstance, un mensonge au gouvernement du peuple américain; qu'elle a demandé aux Etats-Unis une faveur, sous de faux prétextes, et qu'après l'avoir obtenue, elle et la Confédération en abusent tous les jours en s'efforçant de tromper sans cesse la vigilance du gouvernement de Washington, et en gouvernant le Nord-Ouest et les Métis d'une manière despotique, toute contraire aux principes et aux aspirations des Etats-Unis d'Amérique.

---

# GABRIEL DUMONT

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

N'avez-vous jamais remarqué, lecteurs, aux flancs des grands rochers qui forment des montagnes, se détacher un bloc que l'aile du temps ou la goutte d'eau a découpé, et qui se présente à vos observations, imposant quoique brut ? Sans doute, comme nous, vous avez observé ce phénomène qui fascine, et vous vous êtes dit : si le ciseau du statuaire eut poli la surface de ce géant, quel aspect n'aurait-il pas ? Quel admirable personnage de plus figurerait dans cette galerie gigantesque de l'art animant la nature ?

Il existe aussi, dans le vaste tableau des nationalités, des sommités imposantes dont le caractère est granitique, et d'où se détachent des figures expressives que les événements ont ébauchées, et sur lesquelles la goutte du malheur a dessiné des traits de distinction qui dévoilent une âme fière, noble et généreuse.

Oui, il existe, dans un des angles de l'Amérique où le climat est sévère et la bise froide, une nation dure et à l'aspect sauvage, qui semble avoir été formée par la main du caprice, et qui depuis des années attire les regards des observateurs, et déjoue les calculs de la politique. Fille de la civilisation et de la barbarie elle a hérité, au moral et au physique, des qualités de l'une et de l'autre. C'est un croisement dont a profité la civilisation qui a su dompter les instincts de la sauvagerie. Mélange de la sève des filles de la forêt et du sang des fils des villes, la race métisse du Nord-Ouest se pré-



GABRIEL DUMONT  
CHIEF MÉTIS

sente aux regards de l'histoire comme la race des Francs, adoucie par la civilisation romaine.

Il ne faudrait pas croire non plus que le Sauvage n'ait eu que des défauts. Non, certes, car nul plus que lui n'a poussé plus haut l'amour de la liberté, la bravoure, le tact, la discrétion, la finesse, et d'autres qualités de l'esprit et même de cœur, qualités qui chez lui, brillent comme l'or des montagnes enveloppé de roches ou de quartz.

“ Il faut l'avoir vu, dit Mgr Taché, cet indomptable Sauvage se dresser au milieu des immenses prairies; se draper avec complaisance, dans sa demi-nudité; promener son regard de feu sur des horizons sans bornes; humer une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité ! ”

“ Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu de parallèle !

..... Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie, pour comprendre tout ce que souffrent les Sauvages aujourd'hui ! ”

Les Métis ont hérité de ces qualités. Et disons-le à notre honte, si les aspérités de la sauvagerie ont été adoucies, les vertus de l'homme des bois ont beaucoup souffert de son contact avec la civilisation, et c'est un spectacle pénible, comme celui que nous offrait la civilisation romaine inoculant à la barbarie ses vices et sa corruption, que de voir à quel point le blanc a abusé des avantages de son éducation vis-à-vis de l'enfant des prairies. Il faut entendre les plaintes des missionnaires sous ce rapport, pour comprendre jusqu'à quelle hauteur les débauches des blancs ont élevé des barrières à la conversion de ces indigènes.

Lord Dufferin, en son discours d'adieux à Manitoba, le 29 septembre 1877, en parlant des Métis, les appelait :

“ L'inappréciable classe d'hommes qui combinant, comme ils le font, la vigueur, la force et l'amour des aventures, naturels au sang indien qui coule dans leurs veines, avec la civilisation, l'instruction et la force intellectuelle qu'ils tiennent de leurs ancêtres paternels; ont proclamé l'évangile de la paix, de la bonne volonté et du respect mutuel, avec des résultats également avantageux au chef sauvage dans sa loge et au colon dans son chantier. Ils ont été les ambassadeurs entre l'est et l'ouest, les interprètes de la civilisation et de ses exigences vis-à-vis de ceux qui habitent la prairie, tout comme ils ont dit aux blancs, qu'elle est la considération justement due aux susceptibilités, à l'amour propre si sensible aux préjugés, au désir inné de justice de la race sauvage. De fait, les Métis ont fait pour la colonie ce qui ne se serait pas accompli sans eux; ils ont établi entre la population blanche et indienne, des sentiments traditionnels de bon vouloir et d'amitié, qu'il n'aurait pas été possible d'établir sans eux.”

Voici maintenant ce que dit de ses compatriotes l'infortuné Riel, le supplicié de Régina, dont l'éducation l'a fait monter sur l'échafaud et à l'immortalité. Louis Riel est à lui seul une preuve que cette race de Métis, que l'on a traitée en parias, est susceptible d'atteindre les sphères les plus élevées du domaine intellectuel. A-t-il même passé les limites du génie pour atteindre les régions de la folie? Je n'ai pas à me prononcer sur ce point. Il y a tant de génies, de grands hommes, de grands bienfaiteurs de l'humanité qui ont passé pour fous, qu'il pourrait se faire que sa folie consistât en procédés extraordinaires qui ne sont compris que de quelques-uns. Ce qui est certain, c'est que de s'être sacrifié comme il l'a fait pour les siens, d'avoir consenti à rester pauvre pour ses compatriotes; et de s'être livré entre les mains d'un général anglais, tout cela aux yeux de l'esprit qui conduit aujourd'hui le monde, c'est de la folie. Tout de même, répétons ce qu'il pensait des Métis, ses frères :

“ Les Métis, dit-il, dans son dernier mémoire, ont pour ancêtres paternels, les anciens employés des compagnies de la Baie

d'Hudson et du Nord-Ouest; et pour ancêtres maternels des femmes sauvages appartenant aux diverses tribus.

“ Le mot français métis, est dérivé du participe latin, *mixtus*, qui signifie mêlé.....

“ Les Métis par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force. Quelquefois à la chasse, les Indiens déclaraient la guerre aux Métis ou leur volaient des chevaux. Satisfaction était demandée. En cas de refus, la nation métisse entraînait en guerre avec les malveillants. Mais il est à remarquer qu'elle ne fit jamais de luttes agressives. Les combats étaient ceux de la défense ou de la protection du droit. En retour, Dieu aidant, elle est toujours demeurée victorieuse des tribus qui l'attaquaient. Comme peuple primitif, simple, de bonne foi, placé par la Providence dans une heureuse abondance de biens, et d'ailleurs sans beaucoup d'ambition, les Métis n'avaient presque pas de gouvernement. Cependant quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement, au milieu d'eux, une pression d'intérêts. Et tant pour maintenir l'ordre dans les rangs que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre les attaques, ils s'organisaient et se composaient un camp. Un chef était choisi, douze conseillers étaient élus, avec un crieur public et des guides. Les soldats se groupaient par dizaine. Tout chasseur était soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

“ Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis; le premier soldat venu commençait par désigner celui qu'il voulait avoir pour son capitaine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix le suivaient. Ainsi le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout, que sa charge au-dessus d'eux était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime.

“ La chasse au bison se faisait à cheval. C'était beau de voir des centaines de coursiers se cabrer, hennir, danser, piocher le sol de leurs pieds ambitieux, demander la bride du désir de leurs regards, à grands coups de tête, en faisant toutes sortes de gestes; et ces cavaliers de premier ordre, assis avec assurance comme dans des chaises, sur leurs petites selles de cuir mou, au milieu des fleurs en rassade dont elles étaient garnies; ayant aux poignets les poignées élégantes de leurs fouets à plusieurs branches, le fusil d'une main, les rênes de l'autre, retenant la fougue de leurs chevaux, les ménageant jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à portée du buffle.

“ Les capitaines présidaient à la course, et veillaient à ce que personne ne se lançât avant le mot d'ordre du capitaine en

charge. Le mot donné, la cavalcade bondissait. Un tourbillon de poussière obéissant au commandement partait avec elle. Le buffle en dévorant la prairie, prenait l'épouvante, pour être bientôt rejoint par les coursiers alertes. Les cavaliers entraient pêle-mêle dans la bande de bœufs sauvages, et choisissant à qui mieux les animaux les plus gras, chacun tirait, tous tiraient, en tâchant de ne point se frapper les uns les autres, en prenant garde aux hommes et aux chevaux.

“ J'ai vu ces courses. J'y ai pris part. Elles sont terribles. L'adresse des chasseurs, leur extrême attention, et surtout la Providence, pouvaient seuls prévenir les malheurs au risque desquels ces courses avaient lieu.

“ De loin c'était le grand spectacle d'une fusillade dans un nuage

“ Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements, et de tous les différends qu'avaient à lui présenter les personnes du camp.

“ Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du conseil.

“ Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité telle qu'elle lui avait été confiée; mais en matière d'importance plus grande, il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

“ C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé et jouissant d'un gouvernement à lui, sur les vrais notions de la liberté publique et sur celle de l'équité. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne se formait que pour l'intérêt général ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable, et cessait d'exister avec elle; s'organisait pareillement dans tout établissement métis où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser.

“ Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs places sont si bien choisies, qu'elles deviennent partout des centres sur lesquels l'émigration s'appuie pour coloniser et s'étendre dans toutes les directions.

“ Les lois de la Prairie suivaient les Métis comme les règlements des mines suivent les mineurs dans leurs exploitations.

“ La Compagnie de la Baie d'Hudson était environnée du gouvernement des Métis dans toute la zone fertile. Elle n'en prenait pas ombre. Au contraire, ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établis-

sements métis, faisaient la chasse, la traite, commerçaient sous l'autorité du Conseil de la Prairie, et sous la protection des lois métisses.

“ Et c'était pour elle un rempart à l'abri duquel elle était bien aise de se tenir, car il n'y a pas encore bien longtemps les indiens étaient barbares autrement que la Puissance les a trouvés; ils étaient nombreux, en luttés les uns avec les autres. Les partis de guerre se croisaient dans toutes les directions. Les Cris, les Pieds-Noirs, les Sioux du Minnesota, du Dakota, du Montana se disputaient le plumet de la bravoure. Ce qui les rendaient alors inopinément plus à craindre peut-être qu'avant, c'est que par leurs rapports avec les blancs et toutes sortes de gens livrés aux aventures, ils se trouvèrent, voilà une trentaine d'années, mieux armés qu'ils ne l'avaient jamais été jusque-là.

“ Il eut été impossible à la compagnie de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaire à l'entretien d'une force armée considérable.

“ Les Métis sont les hommes qui domptèrent ces nations sauvages par les armes, et qui ensuite, les adoucèrent par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec elles à la faveur de la paix. Ce sont eux qui mirent, au prix de leur sang, la tranquillité dans le Nord-Ouest.”

C'est de cette nation métisse que naquit notre héros, Gabriel Dumont, dont le grand père Jean-Baptiste Dumont était un Canadien-Français venu de Montréal et employé au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Jean-Baptiste Dumont avait épousé dans le Nord-Ouest une femme Sarcy-Corbeau, et ils eurent pour fils Isidore Dumont qui avait épousé Louise Laframboise, métisse.

Ceux-ci eurent pour enfants Judith, Isidore, Pélagie, Gabriel, Joseph, Elizabeth, Edouard, Elie; et par son second mariage avec une Canadienne, Angèle Landry, Isidore Dumont eut Marguerite, Joseph et Azilda.

Gabriel, qui a aujourd'hui 51 ans, a épousé Magdeleine Welkey, métisse écossaise, dont il n'a pas eu d'enfants.

Il serait difficile de dire où est né Gabriel. Ces tribus métisses qui sont tantôt au Nord et tantôt au Sud, ne tenaient pas de registres, mais la tradition révèle qu'il est né dans le Manitoba.

Il semble que pour ces chasseurs, qui dévoraient l'espace, cette province n'était qu'une paroisse.

Il se rappelle cependant qu'à 8 ans il était au Fort Pitt.

Son éducation a été celle de tous ses compatriotes, qui naissaient pour ainsi dire avec un carquois à la main et qu'ils enterraient avec eux. La chasse était leur passion qu'ils suçaient avec le lait. Aussi fallait-il les voir sillonner la prairie l'œil en feu, et lancer leurs javelots armés de pierres aigues dans le front d'un taureau de la plaine en poussière !

Dès l'âge de dix ans, Gabriel était réputé le plus fort tireur à l'arc, et son adresse et sa vigueur le désignaient déjà aux vieux chasseurs comme un des futurs chefs. Il excellait aussi dans l'art de monter à cheval et de dompter le coursier sauvage si agile et si malin.

En effet, ces chevaux libres, qu'on attrappe au vol dans la plaine immense, avant d'être domptés, se tortent sous leur cavalier comme des anguilles capturées. Et il faut être serré pour les tenir enlacés. Aussi le Métis fait-il avec ces ponies sauvages des évolutions à rendre jaloux les maîtres en équitation. Nous en avons vu de ces petits *mustangs*, se cabrer, ruer, se secouer et même se rouler par terre avec leur écuyer qui ne faisait qu'un avec eux. Aussi, comme le dit Riel, ces cavaliers étaient-ils de premier ordre. C'était bien nécessaire pour ces tournois terribles de la prairie où la vie est au bout de la corne d'un buffle furieux.

La natation faisait aussi partie de l'éducation d'un

métis, puisque, à la chasse, comme à la guerre, il fallait traverser des rivières où les ponts étaient inconnus. Le jeune Gabriel excellait aussi dans cet art qui lui permet encore de nager une journée entière sans se fatiguer.

Ces exercices si propres à développer les muscles des jeunes gens contribuèrent grandement à fortifier cette charpente gigantesque de notre Métis, dont les pièces se meuvent avec une souplesse extraordinaire. C'est le type de la nation qui est généralement robuste, encore que les imprudences soumettent ces gens à bien des maladies qu'ils n'auraient pas en observant les règles les plus élémentaires de l'hygiène.

C'est ainsi qu'ils font des marches forcées, se couchent à la belle étoile et subissent des jeûnes que la prévoyance éloignerait.

Dès l'âge le plus tendre, Gabriel suivit son père dans un voyage de Fort Pitt à Winnipeg. Le père y emmenait sa famille, consistant alors en sa femme, Gabriel, Isidore et Judith. Ils étaient accompagnés de Alexis Fisher et Petit Cayen, avec chacun leur femme. La distance était grande.

On put dès lors constater la vigueur du jeune enfant, et surtout son sang froid, dans une alerte qui mit le parti en émoi. Il était un jour occupé avec son frère à faire de la fumée pour éloigner les moustiques, quand soudain se fit entendre un grand bruit semblable à un tremblement de terre ou au bruit que ferait en s'avançant au galop un escadron de cuirassiers.

Gabriel croit d'abord avoir affaire aux Sioux. Il s'élançait vers son père en disant que l'ennemi arrive et demande en même temps qu'on lui donne un petit fusil à pierre, décidé qu'il est de se défendre à outrance. Ce n'était qu'une fausse alarme, et on s'aperçut bientôt

que le bruit était dû à un troupeau de buffles. En récompense de ce trait de courage, Fisher, son oncle, lui fit cadeau d'un fusil. Ce fut son premier.

L'année suivante, la famille Dumont se mit en marche pour aller au devant des gens de la Prairie du Cheval Blanc, (aujourd'hui St-François-Xavier) et, dans ce but, ils traversèrent la rivière aux Souris.

Dans ce temps-là on traversait les rivières à la nage ou en cajeux sur lesquels on embarquait femmes et enfants. L'on emballait tout le bagage dans une tente de peaux, que l'on attachait à la queue d'un cheval. Un membre de la troupe guidait alors le coursier vers l'autre rive. Mais s'il arrivait que l'animal perdit pied, son écuyer se jetait à l'eau et nageait à ses côtés pour le conduire à terre. Le père de Gabriel faisait un jeu de cet exercice.

Quant aux voitures, on les traînait à bras ou avec des chevaux attelés à longs traits dans le cas où la voiture serait entraînée ou culbutée par le courant.

C'est à la rivière Pembina qu'eut lieu le rendez-vous des chasseurs et on y arriva après six jours de marche. Deux cents chasseurs environ s'y trouvaient réunis.

La chasse fut très abondante pendant l'été et sans attaque de la part des Sioux, qui en voulaient aux Métis parce que ceux-ci empiétaient sur leur territoire. Les femmes eurent beaucoup à faire pour sécher les peaux, découper les viandes, les faire sécher au soleil, et les presser dans des sacs de peau pour en faire du pémican.

La troupe hiverna à la Qu'Appelle où le père Dumont faisait la traite, en échangeant des couteaux, des couvertes, de la poudre et autres objets pour des peaux de buffalo, de loup, de renard, de castor, de chien de prairie, etc

On se rendit au printemps à la Rivière Rouge, puis dans la prairie, où Gabriel, qui avait alors 13 ans, assista à sa première bataille.

Soixante et trois Métis, y compris les jeunes gens, s'étaient éloignés du gros camp, lorsque leurs éclaireurs vinrent les avertir qu'une troupe de Sioux venaient de faire prisonniers trois des leurs.

A cette nouvelle, on jugea prudent de camper dans la plaine et de s'y fortifier en alignant les wagons autour du camp. On creusa de vastes trous pour y mettre les femmes et les enfants à l'abri des projectiles.

Pour rencontrer l'ennemi au nombre d'environ mille guerriers, on se divisa par moitié dont l'une garderait le camp et l'autre à cheval, divisée en trois brigades, foncerait sur l'ennemi.

Le père Dumont était l'un des guerriers qui s'avançaient, et comme son fils était fort jeune, il ne songea pas à l'emmener, mais le petit Gabriel insista en disant que ses balles frapperaient aussi bien que les autres. Cependant, dans ces combats où la ruse joue un si grand rôle, il fallait être sur ses gardes et ne pas trop se fier à la parole des Sioux qui approchaient avec des propositions de paix, et sous prétexte de négocier pour des provisions qu'ils avaient prises. Aussi la nuit se passa-t-elle sur le qui vive, chacun des cavaliers restant à son poste, et chantant pour se tenir éveillé.

Le lendemain, l'un de leurs prisonniers, Jérôme Magdalis, s'étant échappé, arriva au camp des Métis, et leur dit que si les Sioux pénétraient dans leur camp, comme ils en avaient fait la proposition, sous le prétexte de négocier, ils étaient perdus, vu leur nombre considérable.

Aussi leur colonne d'avant tenta-t-elle d'y pénétrer,

laissant une forte réserve en arrière. Le Cheval Blanc, l'un de leurs plus fameux guerriers, semblait ambitionner d'y entrer le premier. Et, dans le but de parler, il ne tenait à la main qu'un sac en peau qui contenait du plomb qu'il secouait en chantant. Les Métis lui recommandèrent de rebrousser chemin, vu qu'ils n'étaient pas disposés à faire la paix. Jérôme Magdalis le coucha en joue ; mais ordre fut donné de ne pas commencer le combat vu la faiblesse de leur nombre, et d'ailleurs il fallait tenter de sauver les deux autres prisonniers. Mais l'ennemi envahissait le camp et il n'y avait pas de temps à perdre. Ce fut un des frères de Gabriel Dumont qui fit feu le premier, simultanément avec son cousin Laframboise.

Alors commença un combat acharné qui dura toute la journée et où les Métis se battaient un contre quinze, tantôt derrière leurs remparts de ballots, tantôt poursuivant l'ennemi qui reculait sous le feu nourri des Métis. Le sang coulait à flot ; les Sioux firent des pertes considérables et ils se retirèrent à la nuit.

Le père Dumont fut gravement blessé pendant le combat, mais ne cessa d'encourager les combattants.

M<sup>gr</sup> Laffèche, alors missionnaire, était dans le camp, soutenant l'ardeur des Métis par ses prières et ses paroles.

De la journée les Métis, qui avaient besoin de tous leurs bras, ne purent prendre aucune nourriture. Gabriel Dumont, lui, avoue naïvement que pendant la bataille il mangeait à même les remparts, dont une partie était faite des sacs de viande sèche.

Durant le combat l'un des deux prisonniers restés entre les mains des Sioux, s'échappa, et ils massacrèrent le troisième. Baptiste Malateur fut tué et fut enterré

avec les prières de l'église. Le lendemain, les Sioux revinrent à lacharge, mais n'osèrent trop s'approcher, et durent renoncer à leur projet à l'arrivée du reste du gros camp accourant au secours des Métis, et grossissant ainsi les rangs de plus de cinq cents hommes.

Ce fut dans cet engagement que Gabriel reçut son baptême de feu, avec un sang froid merveilleux.

Les années suivantes du jeune Métis se passèrent à chasser, à pêcher, à courir la plaine. C'était là l'existence de ces tribus nomades se groupant par familles dans la prairie, ayant la terre pour grabat et le ciel pour abri, vivant de poisson ou de viande, produit de leur pêche, qu'ils faisaient geler l'hiver, et de leur chasse, qu'ils faisaient sécher l'été. Tout était alors en abondance, et ces enfants gâtés de la Providence se souciaient peu du lendemain. Et il faut l'avouer, cette existence a des charmes, puisque les blancs qui s'y adonnent ne veulent plus revenir à la vie civilisée. Les coureurs des bois, sous la domination française en sont une preuve. De fait, la vie de société, qui offre tant d'avantages, a bien aussi ses ennuis, qui deviennent intolérables par les exigences de ceux qui la composent. Une qui n'est pas des moindres, c'est bien l'instruction. Quel est en effet celui qui entreprendrait d'apprendre à lire s'il savait ce qu'exige de lui la science ? Aussi les Métis ne pouvaient s'astreindre à ces sacrifices, et on regardait comme une exception ceux d'entr'eux qui connaissaient les éléments de la science ou de la littérature.

D'ailleurs cette existence nomade, chassant sans cesse le rat musqué, traquant le renard, courant le buffle, capturant le poisson, était bien incompatible avec ce recueillement qu'exige l'étude. Ajoutons que, à tout moment, ils étaient attaqués par les Sauvages, et surtout

par les Sioux qui s'unissaient tantôt avec les Cris, tantôt avec les Sauteux, les Assiniboines et autres tribus.

Comme nos Iroquois de jadis, ces Indiens perfides venaient faire la paix avec des desseins pervers, et ils déchiraient le lendemain des traités qu'ils avaient faits la veille.

Il fallait négocier pourtant avec eux pour avoir quelque répit et pouvoir prendre haleine, car ils étaient légions avec leurs alliances ramifiées à l'infini.

Gabriel Dumont, encore jeune, a souvent été choisi pour aller conclure des traités. Il possédait des avantages qui lui donnaient des titres à ces missions d'autant plus délicates que les Sauvages sont rusés, susceptibles et fiers. Gabriel possède bien différents dialectes sauvages, et parle avec grande facilité le Cris, qui est sa langue maternelle.

Son caractère est conciliant, son esprit vif, son jugement très sain,—et sa mémoire exceptionnellement heureuse.

Les ambassadeurs choisis pour concilier tant d'intérêts divers et pour calmer des esprits si capricieux, devaient être plus raffinés encore que ceux de nos états civilisés, car de la moindre indiscretion ou d'une simple fanfaronnade, résultait une levée de boucliers qui mettait le feu dans toute la prairie. Et c'était des guerres terribles, et des massacres effrayants accompagnés de pillages prolongés qui ne permettaient à aucune de ces nations de savourer les délices de la paix.

Gabriel Dumont n'avait pas 25 ans lorsqu'il fut choisi comme chef. Ses relations de famille jointes à ses qualités, le désignaient d'avance. Il était en effet par sa grand'mère allié aux Cris, aux Sarcys et aux Corbeaux.

Il avait aussi fait ses preuves en maintes circonstan-

ces,—preuve de bravoure, de sang-froid, de tact, de discrétion et de fermeté—qualités essentielles chez un chef, et surtout un chef parmi les Métis, qui se laissent emporter plus par les passions que conduire par la raison.

Aussi toutes les nations le respectaient-elles. Et quand dans ces derniers temps, il s'est agi de réunir en un faisceau de protection ces rameaux dispersés de cet arbre séculaire, semé dans cette vaste région du Nord-Ouest, c'est Gabriel Dumont qui les rallia à la cause commune, et si des circonstances ménagées par la main de la Providence ont prévenu une hécatombe épouvantable, il ne faut pas croire que leurs esprits étaient divisés. Non, à la voix de Dumont, ils s'étaient tous ralliés, car ils avaient compris quel était leur ennemi commun.

“ Non seulement, dit le grand évêque de St-Boniface, les sympathies naturelles des Sauvages pour les Métis se sont manifestées au milieu de nos troubles, mais les différentes nations sauvages ont senti naître cette sympathie les unes pour les autres.

“ Les Cris et les Pieds-Noirs se sont poursuivis, pendant des générations, d'une haine féroce. Les missionnaires avaient réussi à diminuer la férocité, sans pouvoir détruire la haine nationale. Aujourd'hui, cette haine a fait place à l'amitié. Crow-foot pleure la captivité de Poundmaker et de Gros-Ours. La tribu entière des Pieds-Noirs donnait des signes de peine, quand on lui apprenait la mort d'un Cris ou d'un Assiniboine tué à la guerre, le printemps dernier.

“ Ce seul fait a une portée immense, il indique que les blancs sont devenus *l'ennemi commun, le seul ennemi.*”

C'était un fait étrange de voir de temps à autre ces grands enfants des bois se battant aujourd'hui et pous-

sant la haine de leurs ennemis jusqu'à les écorcher vifs, et le lendemain échangeant entr'eux leurs chevaux en signe d'amitié.

Mais cela n'avait de curieux que la forme, car ce qui se passe dans la diplomatie des cours n'est rien autre chose, si ce n'est qu'on se sert de la haute science politique pour se tromper, et qu'on n'ouvre plus la bouche que pour mentir. Aujourd'hui on se visite, on se passe même les héritières comme gage d'amitié, et demain on vous décime la population des alliés d'hier, avec des canons et des mitrailleuses qui fauchent les soldats par milliers. Nous n'avons certes rien à envier à la barbarie des Sauvages, et si nous avons à nous moquer de quelqu'un, c'est bien de nous-mêmes.

Ce fut en 1862, surnommée " l'année de la grande paix," que se conclut une alliance définitive entre les Métis et les Sioux, ces deux implacables ennemis autour desquels se faisait le cercle des tribus neutres. Elle se signa au bord du Lac au Diable, dans les Isles des Morts. Les fêtes durèrent trois jours; et durant trois jours les festins et les danses, convoquèrent à la joie les alliés. Longtemps après, l'écho répéta leurs chants et leurs cris.

Pour gage de leur sincérité les Sioux déclarèrent que le pays appartenait aux Métis comme à eux, et que le buffle pouvait être l'objet de la chasse des uns et des autres.

Gabriel Dumont avait alors vingt-cinq ans, et il commença, vers cette époque, à traiter avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, tout en continuant son métier de trappeur. Cette vie de trappeur, on la connaît, un peu par ce que nous en avons dit, et surtout par ce qu'en ont écrit les romanciers américains et français.

Mais en quoi consistait cette traite avec la Compagnie de la Baie d'Hudson ?

Cette compagnie puissante qui avait fini par absorber celle du Nord-Ouest, avait obtenu de l'Angleterre ces vastes territoires avec pouvoir exclusif d'y faire la traite des pelleteries. Elle exerça un terrible monopole, à l'aide duquel ses employés seuls avaient le droit de faire la traite, et cette compagnie possédait le gouvernement du Nord-Ouest, dont le conseil siégeait à Assiniboia. Vers 1859, elle augmenta ce conseil, et y fit entrer plusieurs des hommes les plus importants du pays. Le monopole de la traite avait cessé aussi vers 1849, ce qui concilia les colons avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cependant elle éveilla les soupçons des Métis, quand ils s'aperçurent qu'elle voulait les livrer à l'Angleterre, et ce fut l'une des causes des troubles qui éclatèrent.

Quelles étaient les causes de ces troubles ? Sa Grandeur, Mgr Taché, dans sa déposition devant le comité des Communes en 1874, nous apprend qu'il y a des années, il s'était formé dans la province d'Assiniboia, un parti qui s'intitulait "parti canadien," dont la politique était l'annexion au Canada. Ce parti se distingua par son mépris pour les Métis et les lois du pays, en brisant les prisons, pour en faire sortir les coupables.

Cela se passait avant 1868.

Cette conduite éloigna la population paisible du dessein de s'annexer au Canada.

Dans l'automne de 1868, un arpenteur du nom de Snow, arriva pour exécuter des travaux au nom du gouvernement canadien. De là des soupçons, qui augmentèrent quand on apprit que l'arpenteur et ses employés avaient passé des traités avec les Sauvages

pour l'achat des terres qui appartenaient en partie aux Métis.

Une troisième cause de mécontentement vint du fait que le gouvernement canadien négocia avec celui d'Angleterre, au sujet de l'organisation du territoire, sans même avoir tenté de consulter la population de la province. Ce mécontentement s'accrut lorsqu'au retour des délégués envoyés par le gouvernement canadien en Angleterre, on apprit qu'un acte avait été passé par les trois branches de la législature canadienne pour le gouvernement du territoire.

En 1869, lorsque M. McDougall voulut pénétrer et exercer le gouvernement dans un territoire qui n'appartenait pas au Canada, les habitants de ce territoire refusèrent de reconnaître son autorité. Et n'en avaient-ils pas le droit ? Le gouverneur pour la Baie d'Hudson, M. McTavish, s'étant démis de ses fonctions, les habitants du pays organisèrent un gouvernement provisoire, parfaitement régulier, et avec lequel le Canada même a débattu les conditions de l'admission du Manitoba dans la Confédération, de la même manière que depuis il a négocié avec le gouvernement de la Colombie Anglaise et de l'Île du Prince-Edouard.

Les délégués de ce gouvernement provisoire ont été reçus et reconnus comme tels à Ottawa, par le gouvernement fédéral, et au ministère des colonies, à Londres, par Lord Granville.

Ce gouvernement avait l'assentiment des autorités de la Compagnie de la Baie d'Hudson elle-même, et M. McTavish ainsi que l'honorable Donald A. Smith, conseillèrent fortement au peuple d'élire sans retard ses délégués au gouvernement provisoire. (Mgr Taché, l'Amnistie, p. 46.)

C'est ce gouvernement qui résista à McDougall, lequel, comme on le sait, venait pour s'emparer du Nord-Ouest, dont les lambeaux avaient été distribués dans certains cercles où tout se pèse au poids de l'or, même l'honnêteté et l'honneur.

Encore les Métis ont-ils hésité à résister lorsque Riel leur demanda, à la porte de l'église de St-Boniface, s'il devait permettre l'entrée du Nord-Ouest à des hommes armés.

Gabriel Dumont souscrivit à la résistance, et promit de venir à la tête de 500 cavaliers de n'importe quel point où il serait en hivernement pour opposer une digue à l'invasion. Son opinion fut d'un grand poids.

Et les Métis se sont alors emparés du Fort Garry, qu'ils ont abandonné ensuite sur les représentations de Mgr Taché qui avait eu la promesse que les Métis auraient justice et amnistie complète.

Gabriel Dumont ne crut pas à ces promesses faites par le gouvernement ; mais de crainte de contredire Mgr Taché, qui était de bonne foi, et surtout par crainte de perdre patience à la vue des injustices que subissaient ses compatriotes, il se dirigea chez les Cris.

En prévision des événements qui se préparaient, il fit la paix avec les Pieds-Noirs contre lesquels il venait de faire la guerre.

Après les troubles de 1870, il devenait évident que justice ne serait pas faite aux Métis, et Dumont pensa qu'il était politique de visiter les nations sauvages. Et elles étaient nombreuses ces tribus de sang sauvage, comme et plus que le bison des prairies. Les Cris, les Assiniboines, les Sautaux, les Sarcis, les Sioux, les Pieds-Noirs, les Piégnans, les Montagnais, les Castors, les Cor-

beaux, les Cou-Tannés, les Arc-Plats, les Têtes-Plates, les Walla-Walla, les Gros-Ventres, les Atchinagans, etc., se partageaient ce sol de 597,860,500 acres, d'une richesse incalculable. Il y en avait environ 30,000 en état de porter les armes, dont le tiers était Métis. Les trois quarts des Métis sont d'origine canadienne-française.

Cependant ces tribus toutes puissantes étaient traitées comme des animaux, par la plupart des bourgeois de la Baie d'Hudson, qui les prisait moins que les buffalos avec lesquels ils s'enrichissaient.

Ah ! qu'il y aurait à dire sur les humiliations qu'ont eu à subir ces Métis patients qui non-seulement voyaient des étrangers s'emparer de leur sol, mais exploiter leurs passions, en leur donnant en retour leurs vices et leurs maladies. Les gouvernements eux-mêmes trafiquaient leur territoire, et parlementairement, ministériellement et judiciairement, on commettait à leur égard les plus grandes injustices, et tout cela en protestant ouvertement contre l'esclavage.

C'est ce qui faisait dire en 1885, à Mgr Taché, Evêque de St-Boniface :

“ Depuis neuf mois, notre pays a éprouvé des chocs, des malheurs, des désastres, qui ont eu un violent retentissement par tout le monde, puis, faut-il le dire, ce pays que nous aimons tant, a connu d'autres dangers qui, pour n'être pas soupçonnés par le plus grand nombre, n'en ont pas été moins réels ni moins épouvantables. Comme peuple, nous avons subi une humiliation profonde. Comme homme un cri d'horreur s'est échappé de nos poitrines, à l'aspect de cruels massacres. Comme citoyens, nous avons eu à déplorer la guerre civile, la guerre qui a porté le deuil et la désolation dans de nombreuses familles. Un sang généreux a coulé, et, avec lui, des larmes abondantes.”

Ce n'était souvent qu'après s'être fait craindre, que Gabriel Dumont réussissait à contracter une paix solide.

Aussi son nom était terrible dans le Nord-Ouest, car il avait donné maintes preuves de son courage, et sa famille était une famille de guerriers. Il avait, par droit d'élection, succédé, comme chef de la nation à Pierre Gariépy, qui avait remplacé dans cette haute position, le père Dumont, et, à plusieurs reprises, les autorités avaient eu occasion de constater sa franchise et son autorité.

Les Métis, de leur côté, avaient une grande confiance dans ses conseils, qui étaient donnés après mûre réflexion et avec calme.

" Sur la Branche-Sud de la Saskatchewan, dit Riel, s'étaient fixés des Métis canadiens-français. Leur colonie datait de 1868. Elle s'était fondée nombreuse d'environ 200 familles."

" Dans cette colonie existait le gouvernement Métis, dont la Confédération ne pouvait devenir dépositaire que par le consentement des gens. Parce que ce consentement n'a été ni demandé, ni donné, le Conseil des Métis de la Saskatchewan et leurs lois de la prairie ont continué d'être le vrai gouvernement et les vraies lois de cette contrée et le sont encore virtuellement aujourd'hui."

" A leur tête était un homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, affable, un caractère loyal et franc, qu'il faisait bon d'avoir pour ami ; un chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, un voyageur capable, mais aussi un guerrier terrible à rencontrer, noble à émouvoir. Les Pieds-Noirs l'ont connu intrépide et vaillant. Les Cris l'ont respecté dans la guerre et aimé dans la paix."

" Sa réputation est assise depuis longtemps au milieu des tribus qui sont aux pieds des Montagnes de Roche, dans les prairies, sur les bords de la Rivière Rouge, au delà des lignes, depuis les sources de la Rivière au Lait jusqu'au bas et le long du Missouri, un des hommes les plus chevaleresques du Nouveau-Monde, M. Gabriel Dumont, mon parent."

Après que le Canada se fut emparé du Nord-Ouest, il a eu aussi la précaution de traiter avec les Sauvages et de leur accorder un simulacre de droit, et en 1872, il signa avec eux des traités à Qu'Appelle ; mais les